

Paris, le 25 avril 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un chantage inacceptable...

Le GNTC dénonce, une nouvelle fois, cette succession de grèves à la SNCF le 26 avril, la 3^{ème} depuis le mois de mars, soit 6 journées de perte d'activité pour notre filière. Les principaux syndicats de SNCF ont déposé des préavis de grève pour s'opposer à la modernisation du secteur ferroviaire. Ce nouveau coup de force sur la négociation de la convention collective nationale de la branche ferroviaire est inacceptable.

Le recours systématique à la grève avant ou pendant les négociations est inacceptable, de même qu'il est inacceptable que des irréductibles continuent à utiliser la grève comme seul moyen d'expression désorganisant totalement nos plans de transport et malmenant fortement le transport combiné, un mode de transport durable, sans oublier les voyageurs, bien sûr.

Ces préavis de grèves inacceptables vont mettre un peu plus en difficulté, en France, notre filière en affaiblissant directement l'économie du pays, et par-là ceux qui ont choisi de privilégier le transport combiné rail-route.

De même qu'il est totalement inacceptable qu'une grève SNCF stoppe les trains du transport combiné des opérateurs privés, du fait que le réseau ferré national est confisqué par des agents SNCF.

A titre d'exemple : le 30 mars 2016, l'un des axes phares du TCRR « de nuit » a été totalement interrompu. En effet ce mouvement social a entraîné la fermeture de la ligne de la Bresse pour raison de travaux. Le GNTC demande à SNCF Réseau de laisser circuler les trains de ces clients, sur les deux rives du Rhône, en décalant exceptionnellement l'exécution des travaux.

Le GNTC s'interroge sur les motivations inacceptables de certaines Organisations Syndicales, arc-boutées sur des acquis d'un autre temps, des attitudes empreintes de conservatisme et de surenchère, refusant toute adaptation, modernisation et ouverture du secteur ferroviaire.

Le Groupement National des Transports Combinés (GNTC) est une organisation professionnelle créée en 1945, qui accueille la quasi-totalité des entreprises privées, qu'il s'agisse :

- ↳ de transporteurs routiers de toutes tailles et de toutes spécialités, pratiquant le Transport Combiné,
- ↳ d'opérateurs - ferroviaires et fluviaux - de transport combiné exploitant cette technique.
- ↳ d'acteurs de la filière du transport combiné (aménagement et construction de terminaux, constructeurs de caisses mobiles.....).

Contact : Jean-Yves PLISSON, Délégué Général - Tél : 01.42.93.53.88.